

DECLARATION DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Feronia (la «Société») s'engage à faire de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de leur amélioration continue un objectif principal de l'entreprise.

Celui-ci consiste à prévenir tous les incidents pouvant occasionner des lésions corporelles et des maladies professionnelles en garantissant un environnement de travail et des conditions de travail sains et sécurisants à tous les employés, aux contractants, aux clients et aux visiteurs.

Le personnel de l'encadrement, à tous les niveaux, s'en trouve responsabilisé et en devient comptable.

Pendant que Feronia reconnaît aux travailleurs le droit à un environnement de travail sain et sûr, nous attendons de tous les travailleurs qu'ils assument des responsabilités personnelles et qu'ils prennent toutes les précautions raisonnables pour prendre soin de leur propre sécurité ainsi que de celle de leurs collègues. Feronia s'attend à ce que tous les travailleurs contribuent efficacement à la réalisation de l'objectif que s'est fixé la société en identifiant et en éliminant ou en minimisant, les risques autant que raisonnablement possible.

Feronia s'efforcera de mettre en place des normes de santé et de sécurité des plus rigoureuses, afin de promouvoir une culture de sécurité forte et de préserver le bien-être de ceux qui opèrent dans ses installations, de celui des visiteurs comme de ceux vivant dans le voisinage du déploiement de ses activités.

Cela étant, voici les objectifs de Feronia:

- [Se conformer aux lois du pays et appliquer des normes de santé et de sécurité qui se conforment aux bonnes pratiques de l'industrie internationale, comme en témoignent diverses sources internationalement reconnues, y compris les directives du Groupe de la Banque mondiale sur l'Environnement la Santé et la Sécurité.
- [Concrétiser la gestion de la santé et de la sécurité par la mise en place des systèmes et des procédures d'identification, d'évaluation et d'élimination ou de réduction des risques.
- [Concevoir, développer, exploiter et entretenir des installations et des procédés sécurisants et sans risque pour la santé, en tenant compte de l'évaluation des risques réalisée par la Société.
- [Développer, implanter et maintenir des systèmes à même d'asseoir des normes appropriées de santé et de sécurité au travail et s'assurer de leur conformité au moyen des programmes réguliers de surveillance et d'audit.
- [Fixer des objectifs de parcours et annuels d'amélioration, examiner régulièrement leur niveau de réalisation et ce faisant, s'assurer de leur respect au niveau des divisions tout comme au niveau du groupe.
- [Impliquer tous les employés dans la mise en œuvre de cette politique par la mise en place d'une supervision et d'un programme de formation conséquents ainsi que d'un équipement adéquat afin de garantir un environnement de travail sain et sécurisant.
- [Assurer la diffusion de l'information sur la santé et la sécurité au travail aux employés, aux contractants, aux fournisseurs et aux parties extérieures concernées par la mise en place de réseaux de communication appropriés.
- [Surveiller et évaluer les performances de la politique de santé et de sécurité ainsi que des plans de gestion par la création au plus haut sommet de la société d'un comité exécutif de l'environnement et du social.